



LITIGE SUR LE CHEMIN DES RIVES DU LAC

Mis à jour le 13 janvier 2023, 12:40

TRADUCTION DE L'ARTICLE DU 20 MINUTEN PUBLIÉ EN OUTRE SARINE

(Traduit avec www.DeepL.com)

DISPUTE SUR LE CHEMIN RIVERAIN : "La loi s'applique aussi à Roger Federer".

Le projet de construction de Federer à Kempraten près de Rapperswil-Jona SG a été approuvé par la ville. Incompréhensible pour l'Association pour le libre accès aux lacs et cours d'eau suisses.

par Ammar Jusufi

1 / 2



Rives Publiques, l'association pour le libre accès aux lacs et cours d'eau suisses, ne comprend pas l'approbation du projet de construction de Roger Federer.

20min/Taddeo Cerletti



Le long de la ligne rouge, l'association souhaite un chemin au bord du lac.

RIVES PUBLIQUES

C'est de cela qu'il s'agit

- Roger Federer continue de construire sa villa à Kempraten, près de Rapperswil-Jona SG.
- Le plan directeur du canton de Saint-Gall prévoit toutefois qu'un chemin public de rive y passe.
- Rives Publiques, l'association pour le libre accès aux lacs et cours d'eau suisses, reproche aux autorités de ne pas respecter la loi.
- L'association prépare une initiative populaire.

Victor von Wartburg (80 ans), fondateur de Rives Publiques, l'association pour le libre accès aux lacs suisses, parle dans le cas du projet de construction de Roger Federer à Kempraten près de Rapperswil-Jona SG d'un "mépris massif des lois en vigueur".

L'association demande que le chemin de rive, inscrit depuis 20 ans dans le plan directeur du canton de Saint-Gall, soit construit le plus rapidement possible. "Le délai est déjà dépassé de 14 ans. Personne n'a vraiment honte auprès des autorités cantonales et communales compétentes ?", déclare von Wartburg.

Qu'est-ce que "Rives Publiques" ?

Rives Publiques est une association nationale fondée en 2003 pour promouvoir le libre accès aux rives des lacs et des rivières en Suisse. L'association demande la création d'un chemin sans faille

le long des rives des lacs et cours d'eau suisses, qui s'intègre le mieux possible dans l'environnement. L'association veille à ce que les lois, ordonnances et décisions populaires en vigueur, qui ordonnent un accès largement libre aux rives des lacs ou des cours d'eau, soient respectées et correctement appliquées aux niveaux communal, cantonal et fédéral, peut-on lire sur le site Internet de l'association.

Un lieu de résidence pour les riches

Outre Roger Federer, des propriétés appartenant à d'autres personnes se trouvent également le long des rives du lac. Ainsi de Jorge Paul Lemann, qui est le Saint-Gallois le plus riche avec une fortune de 16,5 milliards de francs. Thomas Schmidheiny, dont la fortune est estimée à plus de trois milliards possède, lui aussi, un terrain au bord du lac. "Le fait que Roger Federer soit un grand joueur de tennis et le chouchou d'un certain public ne doit pas être une raison pour lui accorder des privilèges", déclare von Wartburg.

Le terrain du joueur de tennis est en construction depuis plusieurs années. Entre-temps, la construction a été régulièrement interrompue en raison de bases légales, mais la demande de permis de construire a finalement été approuvée par la ville de Rapperswil-Jona en juin 2021.

Roger Federer a donné son feu vert à la construction d'un chemin au bord du lac

Selon les rumeurs, le coût total de la villa au bord du lac serait d'environ 60 millions de francs. Le dernier obstacle était le plan directeur du canton de Saint-Gall, en vigueur depuis 20 ans, qui prévoit un chemin de rive accessible au public. Pour cela, la ville de Rapperswil-Jona SG a obtenu l'accord de la légende du tennis âgée de 41 ans. Il manque toutefois encore l'accord des autres propriétaires.

Selon la ville de Rapperswil-Jona SG, aucun chemin sur les rives du lac n'est actuellement prévu et n'est d'ailleurs pas prioritaire pour le conseil municipal. Lors de l'obtention de l'accord de Roger Federer, Christian Leutenegger, chef des travaux à Rapperswil-Jona, a parlé d'une "mesure de précaution absolue".

"La loi s'applique à tous"

Victor von Wartburg n'est guère impressionné par l'accord de Federer. "Le plan directeur a été approuvé par le Conseil fédéral en janvier 2003, il est donc juridiquement contraignant et que Federer y consente ou non ne joue aucun rôle", dit-il. L'association ne s'intéresse pas seulement au tracé du cheminement devant la parcelle de Roger Federer. "Dès le début, nous voulions que le plan directeur soit appliqué dans son ensemble. Ce n'est pas seulement Roger Federer qui est concerné, mais aussi les autres propriétaires le long des rives du lac", explique von Wartburg. C'est pour cette raison que l'on n'a pas contacté Roger Federer ou ses architectes, mais l'État, qui est responsable de ce tronçon du lac et de l'application du plan directeur.

Selon von Wartburg, les autorités compétentes devraient être punies pour ce non-respect de la loi. "La loi s'applique à tout le monde, y compris à Roger Federer. Elle ne dit nulle part qu'elle exclut ceux qui sont riches et paient beaucoup d'impôts", affirme von Wartburg. Il espère que la population prendra conscience de ces violations des lois par les autorités compétentes et qu'elle s'y opposera.

Une initiative dans les starting-blocks

Par ailleurs, l'association Rives Publiques prévoit de lancer une initiative populaire pour demander l'inscription dans la Constitution fédérale du libre accès aux rives des lacs suisses, comme pour les forêts. "La situation qui ne cesse de s'aggraver dans notre Etat de droit et notre démocratie confirme que les préparatifs de notre initiative populaire fédérale sont de plus en plus urgents", indique-t-on du côté de l'association. La collecte de signatures devrait commencer prochainement.

Aimerais-tu te promener le long du lac sur cette rive?

Oui, les lacs suisses devraient être accessibles à tous. **57%**

Oui, mais pas si je dérange des habitants. **23%**

Non, je préfère me promener ailleurs. **16%**

Je ne sais pas. **4%**

24'038 votes